



Avis du comité de filière animation - Faire du PEDT nouvelle génération¹ un pilier incontournable d'un grand service public de l'Education dans sa globalité²

Le comité de filière animation le réaffirme avec force : les temps dits périscolaires et extrascolaires ne doivent plus être en marge du système éducatif. Ils en sont une composante à part entière et constituent des espaces essentiels de socialisation, d'apprentissage, d'émancipation et de construction citoyenne.

À ce titre, ils constituent un pilier du service public de l'Education. Ils sont complémentaires avec le temps scolaire et contribuent à répondre à l'effectivité du droit aux loisirs tels que consacrés par l'article 31³ de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le comité de filière constate que l'offre éducative se dégrade, sous l'effet de contraintes budgétaires croissantes et d'un manque de lisibilité et de stabilité des politiques publiques.

Les inégalités territoriales s'accroissent. Elles se creusent au regard des contextes et des ressources créant de fait une rupture d'égalité entre les enfants selon leur lieu de résidence. Ces constats, désormais largement partagés, engagent une responsabilité collective. Ils sont les conséquences de choix politiques et d'une organisation de l'action publique qui doivent être réinterrogés et refondés.

La complémentarité et la continuité éducatives, pourtant reconnues comme essentielles, ne se réalisent aujourd'hui qu'imparfaitement et de nombreux enjeux éducatifs restent à relever.

Il faut souligner que l'effondrement des naissances que connaît notre pays, nécessite dès à présent de revoir le modèle d'organisation actuel et de travailler avec les différentes parties prenantes de la communauté éducative. L'égalité entre les territoires doit être assurée, afin de mettre fin aux disparités actuelles d'accès et de qualité de l'offre.

¹ PEDT, dispositif pivot, entendu comme la formalisation contractuelle des politiques éducatives locales, permettant d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, l'articulation et la complémentarité des différents temps éducatifs.

² éducation nationale et éducation populaire

³ « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité »



Une ambition éducative nécessite des moyens. Les familles n'ont pas le choix d'être usagers, ou pas, du périscolaire. Les élus, les familles, comme les professionnels expriment une perte de sens, un cloisonnement persistant des missions et des difficultés accrues de coordination.

La complémentarité et la continuité éducatives sont des enjeux sociaux, économiques et éducatifs.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) ne peut plus demeurer un outil facultatif, à géométrie variable, dépendant des capacités locales et des volontés politiques ponctuelles. Il doit devenir un cadre contractuel structurant, opposable et sécurisé.

Le PEDT doit :

- Structurer les échanges autour de l'intérêt supérieur de l'enfant et du jeune ;
- Organiser la complémentarité éducative ;
- Sécuriser l'action et les engagements des partenaires ;
- Impliquer la participation des bénéficiaires et des acteurs et une coopération effective entre les familles, les professionnels de l'éducation, les acteurs associatifs et les institutions ;
- S'organiser dans le cadre d'une parité d'estime (entre adultes, entre enfants, mais également des adultes vers les enfants) ;
- Être mis en œuvre grâce à des professionnels reconnus, bien formés, et bien rémunérés.

Un cadre à sécuriser et à rendre effectif

Si la généralisation du PEDT à l'ensemble des territoires constitue une condition indispensable et essentielle, elle doit être construite à une échelle pertinente, permettant une articulation effective entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, sans cloisonnement ni concurrence entre acteurs.

Cette ambition suppose :

- Un pilotage réellement partagé entre l'État, les collectivités territoriales, les caisses d'allocations familiales, les associations et les représentants des usagers, dans une logique de responsabilité conjointe ;
- Une contractualisation pluriannuelle, sécurisée et opposable, garantissant la stabilité des engagements et la visibilité des moyens ;
- La mise en place d'outils communs de diagnostic, de formation et d'évaluation, afin d'objectiver les besoins, d'améliorer les pratiques professionnelles et de mesurer les effets des politiques engagées ;



- Une meilleure articulation avec les politiques sociales, culturelles et sportives, pour inscrire pleinement l'animation dans une approche globale des parcours de l'enfant.

Un appel à des engagements concrets et immédiats

Au-delà des principes, le comité de filière animation appelle à des décisions rapides et structurantes, seules à même de transformer durablement la situation.

- La mise en place d'un financement pérenne, lisible et dédié à l'action éducative territoriale, permettant de sortir des logiques d'appels à projets fragmentés et incertains.
- La compensation intégrale de toute nouvelle obligation imposée aux collectivités territoriales, afin de garantir l'équité et la soutenabilité des politiques éducatives locales.
- Le lancement d'un plan national de sécurisation de l'emploi dans la filière animation, incluant la création de postes pérennes, la réduction de la précarité et une évolution statutaire ambitieuse, à la hauteur des responsabilités exercées.
- Un investissement renforcé dans la formation initiale et continue, pour accompagner la montée en qualité des projets éducatifs et soutenir l'attractivité des métiers.

Un choix politique structurant

À l'approche d'échéances nationales majeures, le statu quo n'est plus tenable. Le PEDT doit devenir un marqueur clair de l'ambition éducative du pays, traduisant une volonté politique forte de réduire les inégalités, de renforcer la cohésion sociale et éducative afin de les combattre plus efficacement.

Ne pas agir, c'est entériner une situation dans laquelle l'animation demeure une variable d'ajustement, dépendante des contraintes budgétaires et des arbitrages locaux.

Agir, c'est affirmer un droit effectif pour chaque enfant et jeune à une éducation dans sa globalité, c'est-à-dire continue, émancipatrice et inclusive. C'est reconnaître pleinement la contribution des acteurs de l'animation à la réussite éducative et à la vitalité des territoires.

Le comité de filière animation appelle solennellement élus et pouvoirs publics à franchir un cap décisif, en assumant pleinement l'ambition d'un service public de l'Education, intégrant l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune, et son parcours de vie.



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

24 juin 2026

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le PEDT n'est plus une option. Il constitue un choix politique structurant, au service de la justice sociale, de l'égalité territoriale et de l'avenir du service public d'éducation.